

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 39



N°066

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2023

L'AN deux mille vingt-trois, le 25 mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 mai 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, DANDRIEUX Dominique, SACKHO Kourtoum, LEGENDRE Jérôme, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DA SILVA Solène, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, HOCINE Massinissa, GILLY Jean-Paul, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean-Jacques, NAULEAU Pierre-Yves, BUTT Zishan, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : EMEL Maryse, BOUCHA Safia.

Excusés :

Représentés par :

Madame Marie-Françoise MESSEZ
Madame Christiane DESCAMPS
Monsieur Zayen CHIKHDENE
Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ
Monsieur Lewis CHARTIER
Madame Annie VACHER
Madame Margaux HOUIS
Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Madame Marie-Amélie ANQUETIL
Madame Nadège NIFEUR
Madame Fatima YAOU
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Jérôme LEGENDRE
Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Yasmina BAZIZ
Madame Véronique DAUVERGNE
Monsieur Pierre SACK
Madame Kourtoum SACKHO
Monsieur Damien BIDAL
Madame Patricia LOE
Madame Marie-Pascale REMY
Monsieur Marc GUERRIEN
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

Secrétaire de séance : LEROY Franck

DGA Administration Générale/ Direction du Conseil et des Affaires
Juridiques/Service de l'Administration Générale

OBJET : Cession foncière - Parcelles I22 à I26, sises 76 rue des Noyers à 80 rue Heurtault - auprès de la SA Immobilière Moulin Vert

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Karine FRANCLLET,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2241-1 ;

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques, notamment son article L. 1111-1 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération n°25 du 9 mars 2022, relative au budget primitif 2023 du budget principal de la ville d'Aubervilliers ;

Vu l'avis des Domaines du 17 août 2022 ;

Vu la proposition faite par la SA *Immobilière du Moulin Vert*, par lettre du 15 mai 2023 ;

Considérant le projet immobilier proposé par la SA *Immobilière du Moulin Vert* ;

Considérant l'évaluation domaniale des parcelles I22 à I26, sises 76 rue des Noyers à 80, rue Heurtault, pour une valeur de trois cent quarante-sept mille et cent euros hors frais, hors droits et hors taxes (347 100 EUR HT) ;

Considérant que la cession est portée au prix de l'évaluation domaniale, soit trois cent quarante-sept mille et cent euros hors frais, hors droits et hors taxes (347 100 EUR HT) ;

Considérant que les parcelles appartiennent au domaine privé de la Ville ;

Considérant les conditions et réserves d'usages convenues.

Adoption à la majorité par 31 pour, 11 contre (Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Jean-Jacques KARMAN, Pierre-Yves NAULEAU , Fatima YAOU , Zishan BUTT, Evelyne YONNET-SALVATOR, Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC, Yonel COHEN-HADRIA, Nabila DJEBBARI) , 2 se sont abstenus(Maria Elisabete GONCALVES PEIXOTO, Massinissa HOCINE) , 7 ne prennent pas part au vote(Yasmina BAZIZ, Thierry AUGY, Zayen CHIKHDENE, Jean-Paul GILLY, Dominique HE, Marc GUERRIEN , Nadège NIFEUR)

DELIBERE :

APPROUVE la cession des parcelles I22 à I26, sises 76 rue des Noyers à 80, rue Heurtault, au profit de la SA *Immobilière du Moulin Vert* ou toute société désignée par elle.

FIXE le montant de la cession à trois cent quarante-sept mille et cent euros hors frais, hors droits et hors taxes (347 100 EUR HT).

INDIQUE que l'encaissement du produit de cette opération sera affecté à l'exercice budgétaire en cours.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à la réalisation de cette transaction.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'application de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 05/06/23
Accusé en préfecture :
93-219300019-20230525-lmc126604A-DE-1-1
Publiée le : 05/06/23
Certifiée exécutoire : 05/06/23

Le Maire,

Karine FRANCKET

